

Scam*



Fonds d'urgence SCAM-DGMIC

Destiné aux auteurs et autrices d'œuvres radiophoniques*

Ce fonds de soutien s'inscrit dans le cadre de la crise sanitaire et d'une annulation ou d'un report de votre activité professionnelle des mois de mars et avril 2020.

Conditions d'éligibilité

- Être membre du collège radio de la Scam
- Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide financière (Fonds national de solidarité, fonds d'urgence Radio SACD, Fonds Scam/CNC ...)
- Résider fiscalement en France
- Être en mesure d'établir, au titre de votre activité d'auteur, une perte nette de revenus supérieure ou égale à 50 %, pour les mois de mars et / ou avril 2020.

Date de la demande : / /2020

• Nom

.....

• Téléphone

.....

• Prénom

.....

• Adresse

.....

• Pseudo

.....

• Date naissance

..... /

• Numéro de membre Scam

.....

• Courriel

..... @

(*Œuvres sonores destinées à la radio linéaire ou œuvres destinées aux plateformes Internet non linéaires, tels les podcasts radiophoniques dits « natifs »)

REVENUS À PRENDRE EN COMPTE

Vos revenus en droits d'auteur uniquement.

Vous devez établir la perte de vos revenus au titre des mois de mars et avril 2020, notamment en produisant tout document de nature à en démontrer la réalité :

- > soit par rapport à la moyenne mensuelle de vos revenus de l'année 2019
- > soit par rapport à la moyenne mensuelle de vos revenus sur la période 2018/2019
- > soit par rapport à la moyenne mensuelle de vos revenus 2017/2018/2019

Ces revenus comprennent :

- les rémunérations nettes imposables qu'un auteur tire de son activité dans le cadre de l'écriture, de la création ou de la mise en production d'une œuvre radiophonique
- les rémunérations nettes purement accessoires à son activité d'auteur, telles que celles provenant des activités consacrées à des ateliers d'écriture ou la participation à des festivals ou autres manifestations professionnelles, dès lors que ces activités relèvent de la catégorie des œuvres radiophoniques.

Attention ne sont pas pris en compte :

- les revenus versés par la Scam, puisqu'ils sont versés au titre de la diffusion d'œuvres correspondant à une activité antérieure à l'année 2020
- les indemnités pôle emploi (Assedic), les congés spectacles
- les indemnités de présence dans les instances (CNC, Scam, etc.) et les revenus provenant d'aides à la création.

Outil magique pour calculer votre revenu net en droits d'auteur :

<https://outilmagique.fr/2020.html>

- Période de référence choisie : 2019
 2018 / 2019
 2017 / 2018 / 2019

Montant total net des rémunérations perçues sur la période de référence

€

Confirmation du calcul de votre revenu net moyen mensuel

€

Montant net de la rémunération perçue pour le mois de mars 2020

€

Montant net de la rémunération perçue pour le mois d'avril 2020

€

Avez-vous perçu du chômage partiel ?

non

oui, montant pour le mois de mars €

montant pour le mois d'avril €

ÉLÉMENTS À FOURNIR

À envoyer par mail avant le **17 septembre 2020** à :

fondsradio@scam.fr

(Nous acceptons les photos des documents justificatifs à défaut des documents scannés).

- Le présent formulaire, dûment complété
- Tout document permettant d'établir la moyenne mensuelle des revenus d'auteur perçus au cours de la période de référence choisie (contrat, fiche de paie, note de droits d'auteur...)
- Tout document de nature à démontrer la perte de revenus au titre des mois de mars et/ou avril 2020 (contrat de commande, lettre informant de l'arrêt d'un projet d'écriture, de mise en production ou d'achèvement d'une œuvre ou tout élément attestant de l'interruption d'une activité annexe de type enseignement ou autre)
- Copie de votre carte d'identité ou passeport
- Coordonnées bancaires (RIB)
- La déclaration sur l'honneur ci-dessous, cochée pour signature.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

1. J'atteste sur l'honneur la véracité et l'exactitude des informations fournies à la Scam et l'authenticité des documents joints. Le cas échéant, je reconnais que ma responsabilité civile ou pénale peut être engagée en cas de fausses déclarations, s'il s'avère que les données ou documents fournis sont mensongers ou contrefaits
2. Je suis informé-e que la Scam pourra être amenée à fournir à la DGMIC les éléments de ma demande, données et documents fournis, notamment dans le cadre de la procédure de contrôle mise en place pour ce fonds, et dans l'année qui suit le versement de l'aide. Je m'engage à cet égard à fournir tout élément complémentaire dans le cas où la Scam, à la demande de la DGMIC ou pour ses propres besoins, serait amenée à vérifier ou contrôler ladite demande.
3. J'atteste par ailleurs
 - Ne pas bénéficier et/ou ne pas solliciter un autre dispositif d'aide d'urgence destiné spécifiquement aux auteur·rices d'œuvres sonores dans le but de compenser en tout ou partie une perte de revenus, notamment le fonds d'urgence Radio de la SACD (ne sont pas concernés le fonds Audiens et le fonds d'action sociale de la Scam)
 - Ne pas bénéficier et/ou ne pas solliciter d'aide publique aux entreprises de moins de 200 000 euros (dite « aide de *minimis* »)
 - Avoir pris connaissance et ne pas entrer dans le cadre des critères d'attribution du fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs, mis en place par l'État par ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020.

En cochant cette case, je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et des données fournies.